

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Benjamin Dion-Martin

<https://www.cadre21.org/membres/2bf5a2abda5204e3d49b0e31>

Date d'obtention : 2022-11-02 19:38:20

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) Parler à la personne qui a signalé la situation et lui faire remplir la grille d'évaluation.
- 2) Évaluer l'incident
- 3) Rencontrer les autres qui ont pu être impliqués et on vérifie l'information.
- 3) Faire remplir la grille d'évaluation aux jeunes impliqués sauf si on juge qu'il y a malveillance. (Dans ce cas, on saisit le cellulaire, on contacte la police et on fait un signalement à la DPJ.)
- 4) Dans un cas d'un geste impulsif, faire remplir la grille d'évaluation, saisir le cellulaire et contacter la police.
- 5) Dans aucun cas on doit chercher à voir les images pour préserver la victime.
- 6) Le but est d'agir rapidement et de rassurer la victime.

#### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- 1) Il faut rencontrer et évaluer les personnes qui sont concernées dans notre milieu.
- 2) En cas de la malveillance, on contacte la police, saisir le cellulaire et signaler à la DPJ
- 3) La Police ne peut pas demander à un milieu d'interroger d'autres personnes ou de réinterroger quelqu'un suite à la plainte, car elle n'est pas mandataire.
- 4) Si des acteurs externes et d'âge adulte sont impliqués, la situation doit être traitée par la police.

#### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Clairement l'étape où un jeune accepte de se confier et d'admettre qu'il a fait une erreur.

Il est important de bien évaluer la situation!

De plus, l'étape de la rencontre avec un instigateur impulsif ou malveillant peut aussi être très délicat à mon avis.

Heureusement, avec le protocole Sexto, on sait comment procéder à la collecte d'informations sans nuire à une possible enquête.